



Béthune, le 9 décembre 2025

Direction générale

Monsieur Rudy DELEURENCE

CFDT-VNF
175, rue Ludovic Boutleux
62400 BÉTHUNE

Monsieur le Secrétaire général,

Au regard de la mobilisation de votre organisation syndicale, le président du Conseil d'administration a décidé du report de la réunion prévue ce 8 décembre afin d'entendre le détail des revendications portées dans votre déclaration préalable. Je vous remercie pour le respect et l'état d'esprit dans lequel se sont déroulés les échanges. J'ai ainsi pu recevoir votre délégation, accompagnée pour ma part de représentants des tutelles de l'établissement et de membres de son comité exécutif.

À l'issue de cette réunion, des engagements ont été pris dont je dresse ici le détail, qui constitue également la réponse au dépôt de votre préavis de grève du vendredi 6 décembre.

Concernant le premier sujet de vos revendications, relatif au respect du Contrat d'Objectifs et de Performance, notamment dans ses composantes relatives au budget et aux effectifs, l'engagement a été pris de reconvoquer une nouvelle réunion du Conseil d'administration avant la fin de l'année, probablement le 23 décembre, en présentiel, avec, nous le souhaitons, la possibilité de présenter un nouveau budget : soit celui issu de la loi de finance qui aurait été votée, soit celui issu d'une décision de « loi spéciale ».

Concernant l'Acte I, son calendrier de déploiement sera réinterrogé au premier trimestre 2026, à la lumière des trajectoires connues des effectifs, des budgets disponibles et des coûts immobiliers estimés.

À cette fin, un premier calendrier indicatif sur les fermetures de sites sera partagé avec les organisations syndicales à la fin du premier trimestre 2026. Les déménagements ne seront effectifs que lorsque les conditions d'accueil seront remplies.

Il est par ailleurs acquis que, tant que la négociation de l'accord d'accompagnement des mobilités géographiques sera ouverte, aucune fermeture de site – autre que le transfert des activités d'exploitation vers les PCC en cours de mise en exploitation, et donc la fermeture des sites éclusiers correspondants – n'interviendra.

Concernant l'Acte II, les travaux de co-construction en cours se poursuivent, dans les groupes de travail ; ils portent sur la conception du projet de chaque filière.

Avant de passer à l'étape de mise en œuvre, des échanges se tiendront avec les organisations syndicales et les représentants du personnel, notamment dans les CSA-C de fin février et fin mars 2026, afin de partager un point d'étape et le bilan à date des cahiers de filière. Seront, dans ce cadre, précisées les évolutions envisagées filière par filière.

Je me porte ici garante de l'état d'esprit général que je souhaite voir à l'œuvre dans ces deux axes de la modernisation de notre établissement, et partage avec vous la nécessité d'accompagner les changements qu'ils emportent.

Aussi, pour l'Acte II et à la suite de notre échange, je prends les engagements suivants :

- Échanger avec les organisations syndicales sur le calendrier des réorganisations, et en particulier au CSA de fin mars de présenter un nouveau calendrier ;
- Recruter un accompagnateur du changement supplémentaire à la DRHM ;
- Ne pas présenter de consultation dans les instances sur les réorganisations, sans calendrier des consultations discuté et accepté par les organisations syndicales ;

- Le respect attentif de l'instruction du 9 février 2024 relative à la méthodologie à suivre pour mener un projet de réorganisation, annexée à l'accord collectif signé le 11 avril 2024 portant révision du Pacte social du projet de modernisation de VNF.

J'ai bien noté que vous entendez maintenir votre préavis de grève, sans enclencher de mouvement dans l'immédiat, en réservant votre mobilisation en fonction des suites qui seront données au premier sujet de vos revendications.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée

Cécile AVEZARD
Directrice générale